

FICHE DESCRIPTIVE DE MINE

Document établi par l'Ecole du Génie d'Angers et mis en ligne par les soins du CPADD

IDENTIFICATION

Nom : TMA 1

Pays : Yougoslavie

Type : Anti char

Action :Chenille

Destination : Réelle

Mode de pose : Manuel



DESCRIPTION SOMMAIRE :

- Mine antichar à action de chenille, de forme cylindrique munie sur la partie inférieure d'une poignée de portage coulissante, corps en plastique de couleur vert olive.

- Se caractérise par son plateau de pression renforcé de fortes cannelures et son bouchon supérieur (logement de l'allumeur) en forme de tulipe (8 pétales) dont le centre est quadrillé, et de ses 4 goupilles de cisaillement visibles sur la circonférence.

- Allumeur : UTMAH 1 à pression

- Cette mine est dotée d'un alvéole de piégeage de fond.

- Mode de pose manuel.

- Dimensions : diam. 300 mm x haut. 105 mm.

- Effort de fonctionnement : entre 200 et 600 kg.

- Masse totale de la mine : 6,5 kg.

- Efficacité : immobilise un véhicule par rupture d'un train roulant.

FONCTIONNEMENT SOMMAIRE :

- Le passage d'un véhicule sur la mine entraîne la rupture des goupilles de cisaillement qui maintiennent le plateau de pression à distance de sécurité de l'allumeur. Le plateau, en s'enfonçant, écrase la tête de l'allumeur UTMAH 1. Ce dernier, fonctionnant à friction produit une flamme qui initie le détonateur, entraînant l'explosion de la mine.

DESAMORCAGE ou NEUTRALISATION-DESTRUCTION :

Désamorçage :

- Pour des raisons de sécurité, la procédure de désamorçage de cette mine est classifiée. Elle ne peut être consultée que dans la rubrique "informations protégées" par les spécialistes dûment qualifiés.

Destruction sur place :

- Placer une charge de 200 g de PLANP au contact du corps (latéral) de la mine.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Conditionnement :

- caisse en bois individuelle (coup complet),

- ou caisse bois de 4 mines et 4 allumeurs.

- Autres versions :

- Mine TMA 1A, version plus récente, équipé de l'allumeur UANU 1 et d'un bouchon bombé.

- Mine d'exercice VTMA 1A

Mise à jour : Décembre 2003/DFD.